



Séance du mardi 20 décembre 2022

Date de la convocation : 16/12/2022

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30*

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothée DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD

Représentés : Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Odile MARTIN

Excusés :

Absents : Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Philippe SANCHEZ-MATEU

DE_2022_060 - Objet : Aménagement d'entrée de ville : parkings monument aux morts et covoiturage - Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) peut financer les travaux dans le cadre des aménagements de village de 20 à 50 % dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 200 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du cheminement doux depuis le monument aux morts jusqu'à l'aire de covoiturage et de la route d'Aubignosc jusqu'au chemin de Champarlau sont actuellement en cours de réalisation.

Dans la continuité de ces travaux, Monsieur le Maire propose la réfection des parkings du monument aux morts et du covoiturage, ainsi que la création d'un muret en pierre en pied de colline afin de soutenir les terres entre le monument aux morts et l'entrée du cheminement doux, et d'embellir cette entrée de ville qui est à la fois un espace de cérémonies et de stationnement.

À ce titre, des devis en vue de l'établissement de dossiers de demandes de subventions ont été sollicités.





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le programme de travaux pourrait être envisagé en 2023 pour un montant de 46 000 € ht.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Aménagement d'entrée de ville : parkings monument aux morts et covoiturage	
DÉPENSES	
TOTAL ht	46 000,00
TVA	9200,00
TOTAL TTC	55 200,00
RECETTES	
SUBVENTION DETR (50 % du total ht)	23 000,00
SUBVENTION DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FODAC 2023	11 319,00
AUTOFINANCEMENT	20 881,00
TOTAL TTC	55 200,00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte le plan de financement proposé afin de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR).

En conséquence, il autorise Monsieur le Maire :

- à effectuer la demande de subvention auprès des services de l'Etat,
- à inscrire la dépense au budget 2023,
- à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour cette opération,
- à analyser les offres, choisir l'entreprise la mieux-disante,
- à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et à ce marché.





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 22 décembre 2022

Philippe SANCHEZ-MATEU



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22/12/2022
et publié ou notifié
le 22/12/2022



RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2022
004-210401451-20221220-DE_2022_060-DE